

## PROJET 7

### PHOENIX Un procédé innovant et à faible impact environnemental pour produire du paracétamol - SEQENS -

#### L'INNOVATION

Seqens a développé un nouveau procédé de production de paracétamol permettant de rendre cette production compétitive et à très faible impact environnemental.

#### POURQUOI CE PROJET REPRESENTE UNE INNOVATION DE RUPTURE ET UNE SOLUTION DURABLE AVEC UN IMPACT POSSIBLE SUR LA SOCIETE ?

Ce nouveau procédé permet de réduire le nombre d'étapes nécessaires à la production du paracétamol, permettant une réduction drastique de l'empreinte environnementale par rapport aux procédés existants :

- Suppression des effluents et division par 2 des déchets solides issus du procédé ;
- Réduction par un facteur de 2,5 des consommations d'énergie ;
- Émissions de CO<sub>2</sub> 5 fois inférieures.

Avec ce nouveau procédé, Seqens a pu s'engager dans la construction d'une nouvelle unité de production de paracétamol performante, innovante et compétitive sur le long-terme avec une empreinte environnementale réduite d'un facteur 5 à 10 par rapport aux unités existantes.

Cette unité dont la construction a débuté fin 2022 sera achevée en 2025. Avec une production attendue de 10 à 15 000 tonnes de paracétamol par an, elle permettra de relocaliser en France une partie de l'approvisionnement européen de ce principe actif essentiel.

Depuis 2008, il n'existe plus d'unité de production en Europe. Le marché est approvisionné à plus de 80% par la Chine et l'Inde, complété par un acteur unique aux Etats-Unis. La crise sanitaire du COVID-19 a mis en évidence la dépendance et la vulnérabilité de la France sur le paracétamol, avec un déficit d'approvisionnement au plus fort de la crise estimé à près de 50% des besoins.

Ce projet de construction prévu sur la plateforme de Roussillon en Isère et est réalisé en partenariat avec Sanofi et UPSA et avec le soutien du programme France Relance.

#### Les clés pour comprendre

Les **effluents industriels** sont par définition des eaux souvent issues des procédés **industriels**

Annoncé par le gouvernement en 2020, le **Plan « France Relance »** vise de fait, d'une part, à créer 160 000 emplois en 2021 et à redresser l'économie française d'ici 2022 et, d'autre part, à investir dans les domaines les plus porteurs pour préparer la **France** de 2030 et générer les emplois de demain.

